

Une première liégeoise : une "brigade" bien-être animal au sein de la police zonale



Ce chien maltraité aurait dû peser plus de 25 kilos, il n'en faisait plus que 13 lorsqu'on l'a récupéré - © Tous droits réservés

Françoise Dubois

Publié le mardi 16 mars 2021 à 15h54



1764

Avec un échevinat spécifique et l'engagement d'un vétérinaire communal, Liège est un peu précurseur en matière de bien-être animal.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK

Aujourd'hui, pour faire encore mieux respecter le code wallon du bien-être animal, la ville et la zone de police travaillent main dans la main avec la mise en place d'une véritable cellule bien-être animal au sein de la zone.

Des inspecteurs volontaires

96 visites de contrôles, 15 saisies d'animaux maltraités rien qu'en 2020, Philippe Schutters, le vétérinaire communal ne chôme pas. Jusqu'à présent, la police pouvait l'accompagner mais c'était au coup par coup, un agent ou un autre, pas nécessairement formé, aujourd'hui tout se structure et c'est indispensable : *"Quand on a commencé on tournait à 3-4 dossiers par semaine, aujourd'hui on est parfois à plusieurs dizaines de dossiers par semaine. La présence de la police est indispensable à deux niveaux : la sécurisation de l'intervention et la rédaction du constat qui a été réalisé sur place."*

Marc est inspecteur, il fait partie de cette nouvelle brigade un peu particulière, il était volontaire : *"On avait déjà des interventions relatives au bien-être animal dans le cadre de nos interventions classiques. On s'est posé la question de savoir s'il y avait une possibilité de vraiment travailler dans ce domaine-là. On a eu le soutien de notre hiérarchie qui nous a permis de créer cette cellule"*. Les inspecteurs qui font partie de cette petite cellule sont volontaires. Ils se sont formés à cette matière : *"C'est une matière très spécifique, qu'on ne nous enseigne pas à l'école de police"*. Des inspecteurs, encadrés par un gradé, officier de police judiciaire, et qui peuvent aussi transmettre leur savoir aux collègues pour que 7 j/7, 24h/24, la police soit apte à intervenir en urgence sur les cas les plus graves.

Un exemple pour d'autres villes

"On est presque parti d'une page blanche", explique Christine Defraigne, l'échevine du bien-être animal, *"il y avait le code wallon du bien-être animal mais un texte sans mesures concrètes, ça ne sert à rien. On a adapté le règlement sur les sanctions administratives. Aujourd'hui, il y a cette collaboration avec la police. Concrètement, on reçoit une alerte à l'échevinat, on contacte le vétérinaire communal puis nos référents à la police. Ils vont sur place. On demande l'accord pour entrer chez la personne. Parfois, c'est une simple remise sur rails, des conseils, parfois la situation est grave et alors on revient vers nous et le bourgmestre pour une ordonnance de saisie. Le propriétaire a la possibilité de réagir, d'être entendu par le bourgmestre. Selon les situations, la saisie est confirmée ou non. Pour les cas les plus graves, le PV est transmis au magistrat spécialisé au Parquet"*, détaille l'échevine.

"Avec ce maillage- ville, vétérinaire, police, Parquet- l'objectif est que le moins de cas possible ne passent en dessous des radars", ajoute Christine Defraigne. Un dispositif qu'une grande ville peut se permettre mais d'autres communes s'en inspirent et se renseignent *"récemment c'est Mouscron qui nous a contactés"*, ajoute le Dr Schutters.